

Fiche de travail UE Orientation Professionnelle Filière Officine**UE 4.16a Dispensation des médicaments et autres produits de santé : analyse et validation de la prescription**Nombre d'ECTS de l'UE : **6**UE : obligatoire librement choisieAnnée (s) : 2^{ème} 3^{ème} 4^{ème} 5^{ème} 6^{ème}Filière(s) pour UE de pré-orientation 4^{ème} année OfficineSemestre(s) : Automne Printemps

Code Apogée : PHM128E

Responsable(s) UE : C. Prunet-Spano

Type d'enseignement	Nb heures
Cours Magistraux (CM)	41
Enseignements Dirigés (ED)	18
Travaux Pratiques (TP)	6
Total du volume horaire	65

Programme – Contenu de l'UE :

Intitulé des CM * :	Nombre d'heures *	Intervenants * :
Interactions médicamenteuses	2	E. Chanut, C. Prunet-Spano, A. Inigo Pillet (MAST), P. Loubert (MAST)
Asthme - BPCO	3	
Insuffisance rénale	3	Autre(s) intervenant(s) professionnel(s)
Colique néphrétique, lithiase, goutte	1	
Héparines / AVK / AOD	4	
Traitement hormonal de la ménopause	2	
Ophtalmologie, contactologie	4	
Cardiologie : Insuffisance cardiaque, Anti arythmiques, Angor, HTA, dyslipidémies	12	
Antibiothérapie	2	
Médicaments génériques	2	
Mucoviscidose	3	
Vaccins	2	

* à titre indicatif

Intitulé des ED :	Nombre d'heures	Intervenants * :
Méthodologie du commentaire d'ordonnances	2	E. Chanut, M. Larger, C. Prunet-Spano, A. Inigo Pillet (MAST), P. Loubert (MAST) Autre(s) intervenant(s) professionnel(s)
Médicaments génériques	2	
HTA, Dyslipidémies	2	
Antibiothérapie	2	
Commentaires d'ordonnances	6	
Logiciels de dispensation (LGPI, Alliance)	4	

* à titre indicatif

Intitulé des TP :	Nombre d'heures	Intervenants *
Asthme – BPCO (démonstration de l'utilisation et de l'entretien des différents systèmes d'inhalation)	2	A. Inigo Pillet (MAST), C. Prunet-Spano
Commentaires d'ordonnances (mises en situation)	4	

* à titre indicatif

Pré-requis :

DFGSP 2 et 3 validés, avoir suivi le DFASP1 Semestre d'automne

Objectifs / Compétences acquises * :

Pratiquer la dispensation des médicaments destinés à la prise en soins de maladies chroniques et aiguës ciblées. Cela comprend :

- **Accueillir** le patient
- Valider la **conformité administrative** de la prescription
- Procéder à l'**analyse pharmaceutique** de la prescription (sans et à l'aide de systèmes informatiques certifiés) en veillant à la compatibilité de l'ordonnance avec les autres traitements en cours, prescrits ou non, chroniques ou non (*via* le dossier pharmaceutique (DP) et/ou l'historique patient) et à prévenir les risque de iatrogénie
- Délivrer les médicaments prescrits en proposant et argumentant les possibilités de **substitution** du médicament générique au médicament princeps, en dispensant les **conseils adaptés** suscitant un bon usage des médicaments par le patient et en **alimentant le DP** avec le consentement du patient
- Enregistrer les **interventions pharmaceutiques** éventuelles en notant les problèmes, les **solutions motivées apportées** et les appels aux prescripteurs

* Les compétences ont été définies à partir du référentiel métier de la pharmacie d'officine élaboré par la SFPC en 2013 et des Bonnes Pratiques de Dispensation du médicament par le pharmacien d'officine rédigées par l'Académie Nationale de Pharmacie en 2013.

Date de la dernière mise à jour par responsable d'UE : 12.10.2020